

dance en 1535. par l'hérésie de Calvin. Elle semit sous la protection de la France en 1576. & la sollicita de nouveau en 1662. par une Ambassade. Comme elle a été reçue en 1688. dans l'alliance générale de la Suisse, elle est censée indépendante : Son gouvernement est Aristocratique, & est composé de trois Conseils, l'un de vingt cinq Magistrats, qui a les secrets de l'Etat, l'autre de deux cens, qui peut faire grace aux criminels, & un troisième Conseil intermédiaire de 60. qui ne s'assemble que par l'ordre des 25. pour remédier à certains abus. Cette Ville entretient environ quatre mille hommes pour sa défense, & quelques galeres sur le Lac de son nom ; elle a rang d'un des Cantons Suisses. Le Roi de France donne à ses Habitans le titre de *nos très-chers & bons amis* : Et le Roi de Sardaigne, de *magnifiques Seigneurs*.

On observe dans l'article du Pape regnant, élu en 1730. que son neveu Barthelemi Corsini, a été fait Capitaine de la garde du Pape, Duc de Casigliano, & grand Ecuyer de Dom Carlos, aujourd'hui Duc de Parme, & grand Prince de Toscane, Néti Corsini fut nommé Secrétaire des Mémoires, & Cardinal en 1730. : Un fils de la sœur du Pape, Bernard Guadagni, d'abord Carme Déchaussé, fut Evêque d'Arezzo en 1725. Cardinal en 1731. & Vicaire de Rome ; la Charge de Secrétaire du Pape, est la principale de Rome ; il a sous ses ordres les autres Secrétaïres, même le Secrétaire d'Etat. Les fonctions de Vicaire du Pape, de Vice-Chancelier, de Camerlingue, & autres qui composent la Cour de Rome, sont ici exposées avec précision, aussi-bien que celle des Légats, & celle des Congrégations où se traitent les différentes affaires : Quand les Cardinaux qui les composent s'assemblent, ayant le Pape à leur tête, elles